

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

# Installation du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Grand Lac

1 DOCUMENT - Publié le 21 mai 2026



Conseil d'Administration  
Séance du 21 mai 2026 à 18h30

Au siège du conseil de Grand Lac, 1989 Boulevard Léprieux 73400 Aix-les-Bains

NOM ET PRÉNOM	Présence (X)	Absence (coché)	Pouvoir délégué
1. Marc CHIFFOLEAU	X		
2. Lucien BOUQUET	X		
3. Jean-Marc BOUTEQUER	X		
4. Stéphane BRUNEL	X		
5. Bernard CLOUTIER	X		
6. Anne-Françoise COHEN	X		
7. Alain FERRIER	X		
8. Fabrice GUYOT	X		
9. Nicolas HENRI	X		
10. Jean-Michel JOURNET	X		
11. Jean-Michel LAFITE	X		
12. Jean-Michel LAFITE	X		
13. Jean-Michel LAFITE	X		
14. Jean-Michel LAFITE	X		
15. Jean-Michel LAFITE	X		

### Autres présents non votants :

SARRI Sabine	Responsable du service de lutte contre l'incendie
SALCEDO Benjamin	Responsable énergie numérique
SCHREYER EUGÈNE Martial	Assistant de Directeur du CIAS Grand Lac
SIBIRAN Emma	Responsable du service juridique et procédures fiscales
SOUTES Sophie	Directrice de l'Équipement des Orfèvres
COSTA DE BEAUREGARD	Directrice des affaires juridiques
COHEN Fabrice	Directeur des ressources humaines
FABRE Ingrid	Responsable du service communication
FERNANDEZ Isabelle	Administrateur système et réseau
GALCIER Marjorie	Directrice adjointe du CIAS en charge du territoire et des actions de proximité
HÉROUDY Mathis	Responsable du service pilotage de la performance et du service système d'information
HUGOT Aurélie	Directrice générale adjointe de Grand Lac
LAUNISSIERE Laurent	Directeur Général des Services
MOLLARD Genevieve	Directrice de l'Équipement des Forêtiers et de la résidence autonome de l'Orfèvre du Bois
RENAUD Marie	Directrice du CIAS Grand Lac
VERIN Bénédicte	Juriste

L'assemblée s'est tenue sur convocation du 10 mai 2026.

Un dossier de travail en trois parties identiques a été transmis aux conseillers pour le tenue du conseil du 21 mai 2026 à 18h30 le 10 mai 2026, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

La présente délibération peut être l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble à l'issue de trois mois après la date de publication de la présente délibération. Le recours contentieux doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication (sauf réclamation) ou de sa notification (sauf individu). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par le voie de l'appelation "référé-suspension" sur le site [www.tribunal-administratif.fr](https://www.tribunal-administratif.fr).



**2026-05-21\_DELIB1.PDF**

[TÉLÉCHARGER](#) | (PDF, 14,4 MO)



**GRAND LAC**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGL**  
**OMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic  
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.